

Arbre de décision relatif à l'abattage d'urgence – Octobre 2006

1^{er} appel au VR (téléavertisseur : 1-800-263-1420)

L'exploitant de l'abattoir ou le vétérinaire désigné (VD) appelle le vétérinaire régional (VR) au sujet de l'abattage d'urgence (AU) :

1. Le VR détermine si les conditions d'admissibilité à l'AU sont respectées : animal blessé mais sain; animal dangereux; animal évadé
2. Le VR explique les coûts à l'exploitant qui s'en tient responsable
3. Le VR explique que l'AU est conditionnel à la disponibilité d'un inspecteur



